

**Audience solennelle de présentation de
Madame Gwenola JOLY-COZ, Première Présidente
de la cour d'appel de Poitiers**

jeudi 15 octobre 2020 à 11 heures

Discours de Madame la Procureure Générale, Dominique MOYAL

Mesdames et Messieurs les hautes personnalités civiles, judiciaires et militaires

Mesdames et messieurs les présidents, procureurs et directeurs de greffe des 6 tribunaux judiciaires du ressort,

Monsieur le procureur de la république de Pontoise, Eric CORBAUX

Chers collègues, magistrats et fonctionnaires de la cour d'appel

Je m'associe aux mots de bienvenue de madame la Présidente de chambre et vous remercie d'avoir répondu à notre invitation.

Je tiens à saluer en particulier la présence de Monsieur Bernard KEIME, premier président de la cour d'appel de Versailles.

Cher Bernard, nos chemins se sont croisés à une époque bien lointaine, à Versailles. Nous avons toujours gardé le contact au gré de nos nombreuses mutations. Je me réjouis de ta présence aujourd'hui parmi nous.

Madame La Première Présidente, vous succédez à Thierry HANOUET qui a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre dernier.

Madame NOLET vient d'évoquer votre prédécesseur.

Il me revient de donner le point de vue du procureur général à son sujet : D'abord je rappellerai que nous sommes arrivés tous les deux le même jour à la cour d'appel de Poitiers où nous avons été installés le 1^{er} septembre 2016. Nous y avons été présentés solennellement, le 23 septembre suivant.

Nous ne nous connaissions pas, car nos parcours ne s'étaient jamais croisés mais nous avons 1 point commun :

Nous venions tous les deux d'un TGI : lui, président TGI de Béthunes et moi procureur de la République TGI d'Aix en Provence. Nous nous sommes retrouvés à mi chemin du nord et du midi , à Poitiers.

Nous avons appris ensemble le métier de chef de Cour et avons eu à nous atteler très vite à de vastes chantiers .

Au sens propre du terme : le chantier immobilier du nouveau palais de justice de Poitiers. Palais de justice unique en France, en ce qu'il regroupe sur un même site, toutes les juridictions de première instance (TGI-TI) TJ, CPH, TC mais aussi la cour d'appel et le SAR.

La charge fut lourde mais ô combien passionnante.

La Garde des Sceaux, Nicole BELLOUBET, a inauguré le nouveau bâtiment judiciaire le 26 juin 2019, peu après notre déménagement intervenu en avril 2019.

C'est donc dans un bâtiment remarquablement réhabilité que nous vous accueillons.

Moderne dans sa conception, imposant par ses dimensions, et fonctionnel.

Ce palais de justice force l'admiration de nos visiteurs et nul doute, que vous vous y plairez.

Nous avons également réanimé le projet ,en sommeil à notre arrivée, de la création d'un centre régional d'archivage, localisé à Niort qui a ouvert ses portes en décembre 2018. Les locaux parfaitement adaptés, sont dotés d'un personnel dédié et d'un véhicule de transport.

Cette ressource mutualisée est une opportunité de premier ordre pour la cour d'appel et les six TJ du ressort.

Nous avons également été confrontés, comme tous les acteurs judiciaires du territoire national, à des sujets majeurs impactant le quotidien des juridictions:

- mise en oeuvre de réformes successives dans le cadre de la la LPJ :

*création et mise en oeuvre des pôles sociaux

*réforme structurelle des TGI et des TI devenus tribunaux judiciaires et greffes des CPH, induisant des modifications en profondeur des services et des organisations des greffes.

*bloc peines (EP/AP et administration pénitentiaire)

- basculement des extractions judiciaires des FSI (police et Gie) vers l'administration pénitentiaire

- gestion des ressources humaines :

La question des effectifs et la gestion des ressources humaines a été un sujet de préoccupation. Ainsi à notre arrivée nous avons constaté une grave pénurie des effectifs (magistrats et greffes des juridictions et personnel du SAR). Nous avons oeuvré pour réduire ces vacances de postes dans le cadre des dialogues de gestion avec l'administration centrale et nos interlocuteurs locaux).

Pour les parquetiers en 2017 le taux de vacance de poste s'élevait à près de 25% . Il est de 0% depuis le 1^{er} septembre 2020. Je m'en réjouis.

Cependant cette évolution très favorable et qui est nationale, (au siège, comme au parquet), ne doit pas masquer la grave et persistante pénurie de fonctionnaires. En outre certains parquets du ressort disposent d'effectifs sous-dimensionnés.

Dès lors comment s'étonner que les juridictions peinent à faire face à une demande de Justice de plus en plus prégnante, à une charge de travail qui ne cesse de s'accroître, dans un contexte d'insécurité juridique préoccupant et une pression médiatique qui nuit trop souvent à la sérénité des débats.

Le volet "déontologie et discipline" nous a également fortement occupé . Il s'est agi de trouver des solutions à des situations bloquées ou très tendues sans outil pertinent à notre main.

Les années 2018 et 2019 ont été particulièrement riches en inspections , enquêtes administratives et interventions diverses pour éteindre les incendies déclarés dans les juridictions du ressort.

Les difficultés que nous avons eu à affronter, le premier président et moi même, nous ont conduit à travailler dans un climat de respect et de confiance mutuelle, gage de la réussite de la dyarchie.

J'ai apprécié au cours des 4 années passées, Thierry HANOUEY, fin juriste et chef de cour toujours courtois, d'humeur égale et doté d'un sens de l'humour très british. J'ose dire que nous avons formé un tandem heureux et aussi efficace que possible.

Pour en revenir aux effectifs : aucun poste vacant dans les parquets du ressort et mise à disposition de 5 substituts placés qui peuvent venir en soutien aux procureurs des 6 TJ

En ce qui concerne le parquet général : 6 magistrats

Départ de Mme PAGENELLE :

Substitut général à poitiers du 20 avril 2019 au 31 août 2020, elle a été promue avocate générale et installée à la cour d'appel d'Orléans. Magistrat très engagée ayant le sens du service public, passionnée par les fonctions du ministère public, et ayant exercé les fonctions de cheffe de parquet de nombreuses années, elle s'est investie avec un enthousiasme communicatif au parquet général de Poitiers, où elle s'est rapidement intégrée et a laissée son empreinte faite de compétence et de convivialité.

En mai dernier à l'issue du confinement j'ai souhaité lui confier le service de l'audience afin qu'elle en assure la réorganisation dans le cadre d'un plan plus vaste de gestion dynamique du pôle pénal (CHAC), plan imaginé avec le premier président pour réduire les stocks considérables de dossiers à juger qui s'étaient constitués depuis 3 ans pour des raisons structurelles amplement aggravées par les mouvements de grève des avocats, puis la crise sanitaire et le confinement . Cette évolution a eu pour effet l'allongement des délais de jugement .

Arrivée de Madame DE LA LANDELLE.

Installée à la cour d'appel de Poitiers en qualité d'avocate générale le 1^{er} septembre dernier, en provenance de Bordeaux où vous exerçiez les fonctions de substitut général depuis 9 ans, vous avez repris le service de Madame PAGENELLE. Ainsi vous êtes en charge de la mission délicate et de confiance de gérer le service de l'audience en lien avec le greffe et vos collègues du siège dans le cadre d'une action prioritaire mise en oeuvre de septembre à décembre 2020.

Ce sujet continuera de nous occuper en 2021

Vous vous êtes rapidement investie dans vos nouvelles fonctions et adaptée à votre nouvel environnement. Nous bénéficions de votre belle expérience parquétière et des compétences acquises en qualité de maître de conférence à l'école nationale de la magistrature. Je me réjouis de vous compter au nombre des magistrats de l'équipe du parquet général.

Madame la Première Présidente, vous l'avez compris vous arrivez dans une cour dans laquelle de gros chantiers sont derrière nous, mais il reste encore beaucoup à faire.

Moderniser nos juridictions et développer le numérique :

Le fossé se creuse entre les annonces successives et la réalité des juridictions :

- annonce de budget en hausse (trompe l'oeil)
- signature électronique (attendue depuis 20 ans)
- équipements déployés (insuffisants, inadaptés voire obsolètes)

La crise informatique que nous traversons aura incontestablement un impact sur la question sensible et d'actualité de l'organisation du télétravail dans les juridictions.

Développer la justice de proximité :

Il nous est demandé de développer la justice de proximité et des moyens nous sont promis pour accompagner cette action devenue subitement prioritaire.

Le recrutement de plus de 750 personnels en appui de nos greffes vient de nous être annoncé : contractuels de catégorie A et B. Il nous est demandé d'évaluer nos besoins et de mettre en oeuvre les procédures de recrutement pour obtenir le feu vert de la Chancellerie. Voilà une bonne nouvelle : Mme la première présidente, nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'aborder ce sujet dès votre arrivée.

Malheureusement les délais qui nous sont impartis - avant fin 2020 - sont tellement contraints que nous savons d'ores et déjà que nous ne pourrons pas bénéficier de cette manne. En effet, compte-tenu des circuits administratifs prévus pour mettre en oeuvre les procédures de recrutement (délais de diffusion des fiches de poste, obtention de l'avis du contrôleur financier, autorisation de la Chancellerie...) et de la date de clôture budgétaire des SAR (15 novembre prochain) : il s'agit d'une mission impossible.

Autres chantiers :

Les sujets immobiliers au sein de cette cour continueront de nous occuper et ils restent nombreux.

La question des ressources humaines sera également au centre de notre attention et nous veillerons à faire vivre le dialogue social avec les magistrats et fonctionnaires des juridictions et les organisations syndicales. Je sais d'ores et déjà que c'est un sujet qui vous tient à coeur. Ce dialogue est nécessaire car c'est un outil qui permet d'expliquer, d'échanger, de s'informer, de recueillir des avis pour ensuite exercer notre mission, qui est celle d'arbitrer.

Les prochains dialogue de gestion : il nous est demandé d'envisager l'impact de la grève des avocats de décembre 2019 à février 2020 puis la crise sanitaire et le confinement pour mettre en oeuvre des solutions destinées à "déstocker" afin de retrouver des délais de jugement raisonnables. Il nous faudra faire preuve d'imagination.

La justice des mineurs va également connaître une prochaine mutation dans le cadre de la vaste réforme annoncée

Il faut également souligner le **contexte** très particulier dans lequel vous arrivez.

La crise sanitaire qui nous impose d'adapter nos organisations et nos modes de travail.

NB : l'organisation de cette audience atypique, masquée et sans moment de convivialité en est un exemple.

La crise de confiance

Je ne peux passer sous silence la grave crise de confiance que traverse actuellement la Justice et qui ne manque pas d'interroger sur la place de l'autorité judiciaire dans notre société au regard des principes républicains qui fondent notre Nation.

Bref, madame la première présidente, soyez rassurée, nous aurons de quoi nous occuper.

Madame la première présidente, je vous sais une femme de conviction et d'engagement.

Votre beau parcours professionnel vient d'être rappelé par Madame la Présidente de chambre.

Au-delà de ce riche parcours, vous avez démontré en de nombreuses occasions votre détermination, votre courage et votre attachement au service public de la Justice.

La cause des femmes vous compte parmi ses meilleurs défenseurs. Vous ne manquez jamais une occasion de mettre en avant le parcours de femmes pionnières qui à leur époque, dans leur métier, ont su se faire une place et ouvrir la voie à d'autres, nous ouvrir la voie.

(Cf : Chroniques publiées dans le journal spécial des sociétés)

Vos interventions à ce sujet, lors de colloques, séminaires et formations sont toujours remarquées et saluées.

Des dispositifs novateurs ont été expérimentés pour lutter contre les violences faites aux femmes et prévenir les féminicides.

Le plus récent d'entre eux : c'est le bracelet anti-rapprochement.

Il allait de soit, que le TJ de Pontoise dont vous avez assuré la présidence jusqu'au 30 septembre dernier, serait site pilote pour cette expérimentation.

La mise en oeuvre très médiatisée de ce dispositif vous a même valu la visite du GDS, venu en personne, saluer cette initiative.

Vous êtes arrivée le 1^{er} octobre dernier. Nos premiers contacts augurent d'une franche et loyale collaboration qui signera, j'en suis persuadée, une dyarchie aussi harmonieuse qu'efficace.

Madame la Première Présidente, en mon nom et au nom de tous les magistrats du parquet général et des six parquets du ressort, je vous souhaite la bienvenue à la tête de cette belle cour d'appel de Poitiers et vous adresse mes vœux sincères de pleine réussite.

J'adresse également mes félicitations et mes souhaits de bonne installation aux 4 nouveaux magistrats de la Cour d'appel qui ont été installés le 1^{er} septembre dernier.

Réquisitions :

Mme la présidente de chambre, j'ai l'honneur de requérir qu'il vous plaise :

- faire donner lecture par M. le directeur de greffe du décret de nomination de Mme Gwenola JOLY-COZ
- constater qu'elle est installée à la cour d'appel de Poitiers en qualité de première présidente et présentée officiellement ce jour lors d'une audience solennelle
- l'inviter à rejoindre le siège qui lui est désormais réservé
- me donner acte de mes réquisitions
- dire que du tout il sera dressé procès-verbal conformément à la loi

